

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 22 1977

UN/SA COLLECTIVE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/32/45  
17 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Demandes de crédits révisées pour les chapitres 8 et 25 et prévisions de recettes révisées pour le chapitre premier des recettes : inscription au budget ordinaire des postes des services de base du Centre latino-américain de démographie

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trentième session, l'Assemblée générale était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions 1/. Dans ce rapport, il était notamment proposé d'inscrire au budget ordinaire cinq des postes du Centre latino-américain de démographie (CELADE) antérieurement financés à l'aide des ressources fournies par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et de les incorporer au tableau d'effectifs de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) 2/. Cette proposition faisait suite à la résolution 346 (AC.68) que la CEPAL avait adopté à la dixième réunion extraordinaire de son Comité plénier et dans laquelle elle priait son Secrétaire exécutif d'entreprendre des consultations avec le Secrétaire général en vue d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies un certain nombre de dépenses essentielles relatives à la direction et à la gestion du CELADE, de manière à assurer la continuité de ses travaux.

2. Dans son rapport pertinent 3/, le Comité consultatif exprimait l'opinion que, dans la mesure où le Conseil ne s'était pas prononcé sur le rapport du Comité plénier de la CEPAL sur sa dixième session extraordinaire, les incidences financières de la résolution 346 (AC.68) ne devaient pas normalement être prises en

1/ A/C.5/1682.

2/ Ibid., par. 8.5.

3/ A/10008/Add.6.

considération dans les montants estimatifs révisés comme suite aux décisions du Conseil. Le Comité consultatif n'était donc pas en mesure de recommander d'approuver ces incidences...

3. A sa dix-septième session ordinaire, tenue en mai 1977, la CEPAL a adopté sa résolution 376 (XVII), intitulée "Programme démographique régional", aux termes de laquelle elle a décidé de rattacher les services de base du CELADE au secrétariat de la Commission, afin d'assurer le développement continu des activités démographiques du Centre, et elle a prié le Secrétaire exécutif d'effectuer les démarches visées dans la résolution 346 (AC.68) et tendant à ce que les dépenses afférentes auxdits services soient inscrites au budget ordinaire du secrétariat de la Commission à partir de 1978. Le texte de cette résolution et l'état de ses incidences financières figurent dans le rapport annuel de la CEPAL (7 mai 1976-6 mai 1977) 4/. A sa soixante-troisième session, le Conseil économique et social a adopté sa décision 247 (LXIII), par laquelle il a pris acte du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période comprise entre le 7 mai 1976 et le 6 mai 1977 et des résolutions et recommandations qui y figuraient.

4. Avant d'adopter cette décision, le Conseil a été saisi des observations du Secrétaire général 5/, qui indiquait notamment, qu'il se proposait d'entreprendre un examen d'ensemble des besoins de la CEPAL dans le domaine de la population et de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, des demandes de crédits révisés pour l'exercice biennal 1978-1979.

5. Pour effectuer cet examen d'ensemble, le Secrétaire général devait disposer de renseignements sur les effectifs que le FNUAP approuverait pour le CELADE pour le prochain exercice biennal. Les services de base du Centre comptent actuellement cinq postes d'administrateur (1 D-1 et 4 P-5) financés par le FNUAP et occupés respectivement par le Directeur, le Directeur adjoint, deux sous-directeurs et le Chef de la Section d'information et de calcul, ainsi que 10 postes d'agent local. En outre, le FNUAP finance le coût des services d'environ 25 experts en vue de l'exécution des neuf sous-programmes qui constituent le programme démographique régional latino-américain. Il a été maintenant confirmé que le FNUAP ne continuera à financer aucun des postes des services de base au-delà du 1er janvier 1978.

6. En conséquence, et compte tenu des décisions mentionnées plus haut aux paragraphes 1 à 3, il est maintenant proposé que ces postes soient inscrits au tableau d'effectifs permanents de la CEPAL qui, à l'heure actuelle, ne compte qu'un seul poste P-4 affecté aux activités en matière de population au titre des effectifs approuvés pour le programme de développement social.

7. On trouvera les définitions d'emploi concernant les postes en question (1 poste D-1, 4 postes P-5 et 10 postes d'agent local) dans l'annexe au présent document. Le coût pour 1978-1979 de l'inscription de ces postes au budget ordinaire est estimé à 655 100 dollars, répartis comme suit :

---

4/ E/5945.

5/ E/6032.

<u>Principaux objets de dépense</u>	<u>Dollars</u>
Postes permanents	467 900
Dépenses communes de personnel	<u>187 200</u>
Total	<u>655 100</u>

8. On estime en outre que si on inclut les postes susmentionnés dans le tableau d'effectifs permanents, il faudra prévoir une augmentation du crédit prévu pour les frais de voyage, qui se chiffrerait à 18 000 dollars pour l'exercice biennal.

9. En conséquence, un crédit d'un montant total de 673 100 dollars est demandé au chapitre 8. Il faudrait en outre ouvrir au chapitre 25 (Contributions du personnel) un crédit de 177 400 dollars, qui serait compensé par une augmentation correspondante des prévisions de recettes au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

/...

Annexe

DEFINITION DES EMPLOIS

I. TITRE : Directeur (D-1)

LIEU D'AFFECTATION : Santiago (Chili)

ATTRIBUTIONS :

Le Directeur du Centre est chargé de la mise au point, de la direction et de la gestion du programme démographique régional pour l'Amérique latine. Il relève directement du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

Il a plus particulièrement pour fonctions :

- a) De planifier et diriger les programmes d'enseignement, de recherche, d'information et d'assistance technique, conformément aux décisions prises par la CEPAL dans le domaine de la population;
- b) De diriger l'administration du Centre;
- c) De collaborer activement au choix des fonctionnaires du Centre et de donner des conseils à ce sujet;
- d) D'établir et de maintenir des relations avec des institutions nationales et internationales oeuvrant dans des domaines d'intérêt commun;
- e) D'assurer les services nécessaires pour les conférences d'ordre général et des réunions et conférences spéciales sur la population et les questions connexes;
- f) De conseiller le Secrétaire exécutif de la CEPAL sur les moyens d'obtenir un appui financier pour le programme d'activités du Centre;
- g) De présenter au Secrétaire exécutif de la CEPAL des rapports périodiques sur l'exécution du programme d'activités du Centre.

/...

II. TITRE : Directeur adjoint (P-5)

LIEU D'AFFECTATION : Santiago (Chili)

ATTRIBUTIONS :

Le Directeur adjoint est un fonctionnaire du Centre latino-américain de démographie (CELADE) ayant rang d'administrateur hors classe et exerçant à la fois les fonctions de directeur adjoint et de superviseur de section.

1. En sa qualité de Directeur adjoint, il participe activement à l'orientation générale du programme de travail et des activités du CELADE et il est essentiellement chargé :
  - a) De remplacer le Directeur lorsque celui-ci s'absente du Centre;
  - b) D'aider le Directeur à planifier et diriger les programmes d'enseignement, de recherche, d'assistance technique et d'information, ainsi qu'à administrer le Centre;
  - c) De représenter le Centre à des réunions nationales et internationales, sur la demande du Directeur.
2. En sa qualité de superviseur de section, il planifie, organise et dirige, dans le cadre du programme de travail du CELADE, toutes les activités relevant des sections de l'enseignement et des publications, ainsi que d'autres programmes dont le Directeur lui a confié la supervision.

En sa qualité de superviseur de section, ce fonctionnaire a plus particulièrement pour fonctions :

- a) D'organiser et de coordonner toutes les activités de formation du Centre, y compris celles qui sont exécutées à San José, ainsi que les stages de démographie organisés à l'échelon national;
- b) De coordonner les apports du CELADE au programme d'études de la maîtrise d'économie (mention démographie) du Département d'économie de l'Université du Chili;
- c) D'aider le Directeur à choisir les étudiants qui seront formés au Centre de Santiago et de lui donner des avis pour l'octroi de bourses à des chercheurs qui seront formés ailleurs;
- d) D'organiser et de développer l'assistance technique fournie par le CELADE à des départements de l'Université et à d'autres institutions nationales et internationales pour les aider à organiser et à élaborer des programmes d'études et des stages de démographie pour les étudiants déjà diplômés et ceux qui ne le sont pas encore.

/...

- e) De coordonner avec les superviseurs des autres sections du Centre la participation de leurs équipes respectives aux activités d'enseignement du CELADE;
- f) De planifier les activités futures du CELADE dans le domaine de la formation, de les modifier ou de les étendre à de nouveaux domaines, à d'autres spécialités et à des niveaux différents, conformément à la politique générale suivie par le CELADE;
- g) De coordonner les activités des services de publication du Centre et de formuler des directives générales pour les questions qui s'y rattachent;
- h) De fournir une assistance technique aux bureaux nationaux pour les aider à planifier et à exécuter des programmes de collecte de données démographiques et des programmes d'étude démographique;
- i) D'entreprendre toutes les autres activités qui relèvent de son secteur dans le cadre du programme de travail du CELADE ou dont il a expressément convenu avec le Directeur.

III. TITRE : Sous-Directeur (P-5)

LIEU D'AFFECTATION : Santiago (Chili)

FONCTIONS :

Le Sous-Directeur est un fonctionnaire du CELADE ayant rang d'administrateur hors classe et exerçant à la fois les fonctions de sous-directeur et de superviseur de section.

1. En sa qualité de Sous-Directeur, il participe activement à l'orientation générale du programme de travail et des activités du CELADE et il est essentiellement chargé :
  - a) D'aider le Directeur à établir et à maintenir les relations nécessaires entre le Centre et la CEPAL, l'Institut de planification économique et sociale et d'autres organisations intéressées en ce qui concerne les besoins en matière de recherche et de politiques dans le domaine de la population et du développement;
  - b) En général, d'aider le Directeur et le Directeur adjoint à planifier et diriger les programmes de formation, de recherche et d'assistance technique du Centre et à administrer le Centre.
2. En sa qualité de superviseur de section, ce fonctionnaire planifie, organise et dirige, dans le cadre du programme de travail du CELADE, toutes les activités relevant de la section de la population et du développement. Cette section est chargée en particulier :
  - a) D'entreprendre des recherches et d'offrir une formation et une assistance technique en ce qui concerne les causes et conséquences de la dynamique démographique et des politiques en matière de population;
  - b) De mettre au point et d'essayer des modèles appropriés permettant de décrire et d'expliquer les rapports entre la population et les processus sociaux, économiques et politiques;
  - c) D'assurer la coordination et la collaboration nécessaires avec les activités entreprises dans d'autres sections du Centre;
  - d) De rester en contact et de collaborer avec les centres nationaux de recherche de la région dans le cadre des divers programmes relevant de la section;
  - e) De superviser la préparation de publications relatives au développement des activités relevant de la section;
  - f) D'entreprendre toutes les autres activités confiées qui relèvent de ce secteur dans le cadre du programme de travail du CELADE ou dont il a expressément convenu avec le Directeur.

/...

IV. TITRE : Sous-Directeur responsable du CELADE à San José (P-5)

LIEU D'AFFECTION : San José (Costa Rica)

FONCTIONS :

Sous la direction du Directeur du CELADE à Santiago, le Sous-Directeur responsable du CELADE à San José est chargé d'organiser et de diriger les programmes de formation, de recherche et d'assistance technique confiés au CELADE à San José; il a en particulier pour fonctions :

- a) De diriger les stages de base et les stages de perfectionnement en matière de démographie et d'aider le Directeur à choisir les candidats;
- b) De superviser directement les activités de recherche et d'assistance technique exécutées par le personnel du CELADE à San José;
- c) De superviser le programme de publications;
- d) D'organiser des stages nationaux intensifs en matière de population dans les pays de la sous-région;
- e) De superviser les activités administratives du Centre à San José.

/...

V. TITRE : Chef de la section d'information et de calcul (P-5)

LIEU D'AFFECTATION : Santiago (Chili)

FONCTIONS :

Sous la supervision du Directeur du CELADE, ce fonctionnaire est chargé de programmer et de diriger les activités de la section d'information et de calcul du CELADE. Il est notamment chargé :

- a) De mettre au point, de programmer et de diriger les activités d'assistance technique, d'enseignement, de recherche appliquée et de développement de systèmes relevant de la section afin de répondre aux besoins des pays de la région, du CELADE et d'autres organisations internationales;
- b) De superviser les activités de la section relatives au DOCPAL, ainsi que le fonctionnaire responsable de la banque de données du CELADE;
- c) De coordonner les besoins en matière d'assistance technique, de formation et de systèmes, aux échelons national et régional, dans le domaine du traitement des données démographiques, en s'intéressant tout particulièrement à la série de recensements de 1980, ainsi qu'à l'utilisation et à l'analyse des données tirées des recensements et des enquêtes;
- d) De faciliter les communications entre les fonctionnaires chargés d'activités techniques dans le domaine de la population et ceux qui sont chargés de mettre au point des systèmes de traitement des données et de fournir des services;
- e) De participer, avec d'autres sections du CELADE, à la mise au point de méthodes améliorées de collecte et de traitement des données;
- f) D'assurer la liaison entre le CELADE et l'enquête mondiale sur la fécondité pour les questions techniques et les questions de traitement des données;
- g) D'entreprendre des missions de recherche et d'assistance technique dans son domaine d'activités.

VI. Les 10 postes d'agent local, qui constituent le reste des postes affectés aux services de base du CELADE, sont destinés à cinq assistants de recherche et cinq secrétaires.

-----